

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 9 octobre 2018 et a débattu sur les sujets suivants :

- **Points sur les travaux :** L'entretien des voiries prévu en 2018 est pratiquement terminé. Deux entreprises ont effectué les travaux de traitement partiel des chaussées et une entreprise pour le revêtement total d'une route sur un peu plus d'un kilomètre. Le curage des fossés sera réalisé en octobre. Le Maire exposa la difficulté d'intervention rapide pour le broyage des bordures de route. Il a proposé de faire chiffrer le coût forfaitaire de ces travaux à un prestataire qui pourraient combiner l'utilisation d'un broyeur et d'un lamier.

Le Maire a exposé le besoin de stabiliser le terrain où a été démolie des dépendances Gonnet en descendant au cimetière. Le Conseil Municipal a décidé de faire ces travaux de terrassement et de terminer la dernière couche en gravier fin.

- **Points sur les finances :** Le Maire a distribué à l'ensemble du conseil un état détaillé comparatif du réalisé au 30 septembre 2018 par rapport au budget prévisionnel pour les sections de fonctionnement et d'investissement. L'évolution budgétaire ne nécessite pas la réalisation de modification à court terme.
- **Vente de la Cure :** Le Conseil Municipal a délibéré favorablement à l'unanimité pour mettre en vente la Cure avec un tènement de terrain. Après débat au sein du Conseil Municipal, ce bien communal sera proposé à la vente au prix de 195 000 euros.
- **Divers :** Le Maire a proposé de refaire le plan de la commune pour apporter les dernières évolutions et corrections si besoins. Monsieur Rodolphe Arnaud, Graphiste, a été contacté pour effectuer ces modifications. Le coût pour compléter la carte, sortir une version numérique pour l'insérer sur le site web de la commune, pouvoir éditer le plan de la commune en format A3 et en grand format pour le panneau d'affichage est de 1300 euros. Le Conseil Municipal a validé cette proposition.

Le repas des aînés a été fixé au vendredi 23 novembre à midi.